

---

Adresse de la société populaire et commune de Seine-la-Montagne, qui félicitent la Convention et annonce la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et commune de Seine-la-Montagne, qui félicitent la Convention et annonce la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 403;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14250\\_t1\\_0403\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14250_t1_0403_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Bourg-sur-Rhône, 1<sup>er</sup> prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

La société populaire et républicaine de Jac-Marat de Bourg sur Rhône, qui jusqu'à ce jour, n'a cessé d'admirer vos sublimes et pénibles travaux, vient vous témoigner par cette adresse la douce satisfaction qu'elle a ressentie à la nouvelle de votre juste et bienfaisant décret du 18 floréal, sur l'existence d'un Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces idées consolantes dans lesquelles l'homme probe et vertueux place sa félicité ont été et doivent être nécessairement le partage de tout homme qui pense et surtout du vrai républicain. Ce décret consolateur qui vient de mettre le sceau à nos opinions, qui venge la divinité des outrages des hébertistes, qui lui rend l'hommage et la gloire que des français républicains n'auraient jamais dû cesser de lui rendre, justifie pleinement la nation française aux yeux de toute la terre. La meilleure preuve que notre société, Citoyens représentants, puisse vous donner de sa satisfaction, c'est la célébration de leur fête, décadi prochain.

Voilà, Citoyens représentants, les sentiments et les remerciements des membres qui composent la société populaire et républicaine de Jac-Marat de la commune de Bourg-sur-Rhône, chef lieu de canton, au nombre de 300 ».

SEGUIN (présid.), Félix VIVIEN, BONNEFONT, SERVIER, MAURICE (archiviste).

## 38

La société populaire et les autorités constituées de Seine-la-Montagne (2), félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à ne quitter le gouvernail de l'Etat qu'après avoir affermi le bonheur des Français. Cette société annonce que la lecture des discours prononcés dans le sein de la Convention nationale, par l'organe de ses comités de salut public et de sûreté générale, est son point de ralliement; qu'elle s'occupe sans relâche à fabriquer le salpêtre qui doit exterminer jusqu'au dernier des ennemis de la patrie, et qu'elle répète sans cesse: *la liberté ou la mort*.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Seine-la-Montagne, s.d.] (4).

« Représentans du peuple français,

La plus petite portion de la République élève vers vous sa voix avec la fierté des cités nombreuses, sans science et sans talents, elle espère que vous accueillerez ses vœux.

Continuez, sages représentants, vos glorieux travaux qui ont jusqu'ici déjoué tous les complots tramés contre la prospérité de la République.

Vos veilles et la sévérité de vos lois révolutionnaires ont terrassé l'hydre du fédéralisme. Votre prudence a écrasé le monstre fanatique, vous lui avez porté le dernier coup par votre décret du 18 floréal, et rendu au flambeau de la raison un nouvel éclat.

Secondés par les braves républicains de nos armées et par ceux de l'intérieur vous anéantirez nos ennemis.

Ne quittez, dignes représentants, le gouvernail de l'Etat qu'après avoir affermi le bonheur des français.

Illustre aréopage épuré par la majorité de vos membres, fais que la gloire du nom français plane aux fastes de l'histoire.

Combien seraient jaloux les anciens peuples grecs et romains, s'ils existaient, de nous voir arriver au but qu'ils n'ont pu atteindre.

La liberté et l'égalité siègent sur les débris du trône, la raison a succédé au fanatisme et la probité et la vertu sont à l'ordre du jour.

C'est votre ouvrage, Augustes législateurs, et celui des vrais républicains, dont nous assurons être du nombre.

La lecture des discours prononcés dans votre sein par l'organe de vos comités de salut public et de sûreté générale, est notre point de ralliement.

Nous ne savons pas faire des phrases, elles n'absorberont pas vos précieux instans.

Nous nous occupons à fabriquer le salpêtre qui doit exterminer jusqu'au dernier de nos ennemis, et nous répétons sans cesse: *La liberté ou la mort!* ».

DUTOUR (présid.), VALOTTE (secrét.), LORY (secrét.).

## 39

La société populaire de la commune de Noireau (1) annonce à la Convention nationale que, le 10 prairial, elle a fait l'inauguration des statues de Brutus, Marat et Lepeletier avec une pompe digne d'une si belle cérémonie, et aux cris répétés de *vive la République! vivent nos dignes montagnards!*

Elle félicite la Convention nationale du décret par lequel elle a consacré une fête mémorable à l'Etre-Suprême. Ce décret, dit-elle, arrêtera le fanatisme et les malveillans; il tend à faire de la France une seule famille, une réunion de frères; vous y parviendrez. Nous vous offrons nos vies, nos corps, pour former un rempart entre vous et les mains parricides qui osent attenter à vos jours; parlez, et nous partons.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noireau, 8 prair. II] (3).

« Citoyen président,

Nos ennemis s'agitent en tous sens pour mettre des entraves à la perfection de votre ouvrage; ils n'y réussiront pas; l'or, l'argent,

(1) C 306, pl. 1162, p. 16.

(2) Saint-Seine-L'Abbaye, Côte-d'or.

(3) P.V., XXXIX, 95. B<sup>in</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1149, p. 6.

(1) Condé-sur-Noireau, Calvados.

(2) P.V., XXXIX, 95.

(3) C 306, pl. 1162, p. 17.